Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 974-219740099-20251003-2025_052-CC

Arrêté du Maire DG-N° 2025-0404

OBJET : ARRETE PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHE PUBLIC

Le Maire de la Commune de Saint-André,

- **Vu** l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** le code de la commande publique ;
- **Vu** l'arrêté du Maire, en date du 14 août 2020, visé par Monsieur le préfet de la Réunion , le 14 août 2020, donnant délégation de signature à Monsieur Jean Marc PEQUIN, adjoint au Maire, pour signer tous les actes concernant les marchés publics sous sa surveillance et sous sa responsabilité, en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales.

DECIDE

Article 1 : D'attribuer le marché subséquent intitulé Affaire 2025-052 –MS16 Travaux enrobés sur divers secteurs de la ville suite au passage du cyclone Garance, émanant de l'Accord-Cadre VRD aux opérateurs économiques ci-dessous **:**

LOT A

NAOTERA BTPT
34, Chemin Balance
97440 SAINT-ANDRE

Montant : **1 318 715,00 € HT**, soit 1 430 805,78 € TTC.

LOT B

SBTPC SOGEA Réunion
BP 92013
97824 LE PORT CEDEX

Montant : **1 355 359,00 € HT**, soit 1 470 564,52 € TTC.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025
Reçu en préfecture le 03/10/2025
Publié le
ID : 974-219740099-20251003-2025_052-CC

Article 2 : Voies et délais de recours :
La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié dans le recueil des actes administratifs de la Commune et fera l'objet d'un affichage à l'hôtel de ville pendant deux mois.

Pour le Maire et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Marc PEQUIN
Date de signature : 02/10/2025
Qualité : 1er Adjoint